

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13/03/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, CLEMENT Isabelle, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, POULMARC'H Bertrand, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à TANGUY Christine
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique TILLIER
CHANTREAU Katell, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Ronan KERVAREC
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : BARIOU Marie-Pierre.

Délibération N° 24-2023

Objet : Demande de subvention relative à la réhabilitation d'une friche en bâtiment durable sur la commune de Douarnenez

Rapporteur : Hugues TUPIN

Dans le cadre de l'acquisition du site tertiaire situé au 1 boulevard du Général de Gaulle sur le port Rhu à Douarnenez, actuellement propriété d'Engie et qui visera à accueillir le siège du service des eaux de Douarnenez communauté, les ambitions visées par la collectivité sont, à titre de modèle exemplaire, d'accéder à un bâtiment performant.

Afin d'ouvrir les champs des possibilités de choix techniques comme par exemple, la réutilisation des eaux usées traitées, la récupération de la chaleur des eaux usées, la récupération d'eaux pluviales, l'énergie solaire photovoltaïque etc... le service des eaux de Douarnenez Communauté souhaite réaliser des appels de fonds sur les volets suivants :

- Etat-DDTM-Fonds vert (Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) ;
- DETR-CRTE-Petite Ville de Demain
- Etat-OFB-Territoires Engagés pour la Nature (TEN) ;
- Etat-Aides de l'ADEME ;
- Région-Bâtiment performant breton ;
- Etc...

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 13 février 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2023,

Vu le bureau communautaire du 15 mars 2023,

Il est proposé, sous réserve de l'adoption du budget primitif, :

- **D'autoriser les demandes d'aides financières auprès des partenaires et services associés pour toutes les études, travaux et indemnités qui pourraient résulter des attentes ci-dessus présentées.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 20 mars 2023.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

